

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 18 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE - Participation de la Ville de Marseille à l'accueil des finales de l'European Professional Club Rugby les 27 et 28 mai 2022 - Convention de Partenariat.

22-38017-DGSE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Maire Adjointe en charge des projets structurants pour l'égalité et l'équité des territoires, les relations avec l'ANRU, les grands équipements et événements, la stratégie événementielle, promotion de Marseille et relations Méditerranéennes, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le 1^{er} octobre 2018, Marseille a remporté l'accueil des deux finales européennes Champions Cup et European Rugby Challenge Cup pour 2020, suite à la consultation lancée par l'European Professional Club Rugby - EPCR - auprès de plusieurs villes européennes comme Tbilissi, Amsterdam ou Londres. Marseille sera ainsi la 4^{ème} ville française à accueillir ces deux finales européennes de prestige après Bordeaux, Paris et Lyon.

Initialement prévues les 22 et 23 mai 2020, la situation sanitaire a contraint l'EPCR à reporter les finales à Marseille par deux fois : en mai 2021 puis en mai 2022.

Les deux matches phares du calendrier européen se disputeront à l'Orange Vélodrome les 27 et 28 mai 2022 et un village d'animation gratuit, le « Champions Rugby Village » sera installé sur l'esplanade du J4 du 26 au 28 mai 2022.

Par l'accueil de cette compétition sportive, la Ville de Marseille entend affirmer l'intérêt qu'elle porte à l'impact de cet événement, à l'opportunité qui lui est donnée de confirmer sa capacité à recevoir de grandes manifestations internationales et de se positionner comme un acteur incontournable, dans la perspective de la Coupe du Monde de Rugby de 2023 et des Jeux Olympiques de 2024.

La Ville de Marseille, qui partage des valeurs communes à celles véhiculées par le rugby, se mobilisera pour apporter son soutien dans l'organisation de cette grande fête que nous souhaitons, chaleureuse, populaire et ouverte à tous.

Des chiffres clés des précédentes éditions témoignent de l'impact de cette compétition sur le plan économique, touristique et médiatique : 77% du public ne vient pas de la ville d'accueil, 30% vient d'un pays étranger, l'impact économique se situe aux alentours de 33 Millions d'Euros et la visibilité médiatique est de 4,3 Millions d'audience provenant de 95 pays. Plus de 100000 personnes sont attendues dans notre ville, pour ce week-end de rugby et de fête.

Cet événement implique une organisation et une réactivité essentielles à la qualité de l'accueil des Marseillais et des nombreux spectateurs venant de toute l'Europe, pour assister à cette compétition.

L'évènement générera une mobilisation des équipes municipales et de la logistique. Il s'agit de participer à son organisation, conformément aux engagements pris dans le cadre de la procédure de consultation, par la mise à disposition de certains matériels nécessaires à l'installation du Village d'animation, à sa sécurisation et à la sûreté du public, à la définition des conditions d'occupation du domaine public, à la communication de l'évènement auprès de nos concitoyens et des visiteurs et à l'organisation de temps protocolaires.

A cet effet la Ville de Marseille est un « partenaire prioritaire » de l'EPCR pour l'organisation de cette compétition.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'European Professional Club Rugby, qui a pour objet de fixer les engagements des deux partenaires pour l'organisation de cette compétition européenne à Marseille, en mettant conjointement en œuvre les moyens nécessaires à son bon déroulement.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat ci-annexée passée avec l'European Professional Club Rugby (EPCR).

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME LA MAIRE ADJOINTE EN CHARGE
DES PROJETS STRUCTURANTS POUR
L'ÉGALITÉ ET L'ÉQUITÉ DES TERRITOIRES,
LES RELATIONS AVEC L'ANRU, LES GRANDS
ÉQUIPEMENTS ET ÉVÈNEMENTS, LA
STRATÉGIE ÉVÈNEMENTIELLE, PROMOTION
DE MARSEILLE ET RELATIONS
MÉDITERRANÉENNES
Signé : Samia GHALI**